DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 12

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME- AP/CP

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 12
ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME- AP/CP

Il est rappelé que les Autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisations déterminées acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Elles permettent d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels et de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice.

Ainsi, l'autorisation de programme est un acte de prévision pour plusieurs années avec une projection annuelle (CP) qui fait l'objet d'un ajustement à chaque phase budgétaire (BP / BS / DM).

Différentes opérations d'investissement sont actuellement financées, en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP).

Pour mémoire, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle et indicative par exercice des crédits de paiement (CP) correspondants. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'ajustement des AP est rendu nécessaire pour prendre en compte :

- les coûts actualisés des opérations existantes,
- l'ajout de nouvelles opérations,
- la création des nouvelles autorisations.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ajuster les différents CP du fait de modification des calendriers d'exécution d'une part, et éventuellement de ventilations des lignes d'opération d'autre part.

Cette délibération présente :

- les suppressions d'AP du fait de la fin opérationnelle des programmes,
- les modifications de phasage du fait de l'actualisation des coûts et du calendrier opérationnel.

I. Suppression d'AP

Suite à la fin opérationnelle des programmes listés ci-dessous, il convient de procéder aux suppressions des AP suivantes :

Autorisation de programme	Montant initial	Montant réalisé
Réaménagement des archives municipales	3 280 000,00 €	30 000,00 €
Aménagement des Unités de Préparation Culinaire	766 751,13 €	693 800,00 €
Château des Vergnes	3 419 000,00 €	224 144,55 €
Eglise Saint Pierre des Minimes	2 383 026,00 €	2 383 026,00 €
PPE la Gauthière	2 198 300,00 €	2 198 300,00 €

II. Modifications de phasage, augmentation ou diminution d'AP

Libellé de l'AP	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP Exercices antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Scène Nationale	39 189 729,85 €	0,00 €	39 189 729,85 €	37 925 256,94 €	719 563,31 €	0,00 €	544 909,60 €
Salle de spectacle « le petit vélo »	3 290 000,00 €	0,00 €	3 290 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	3 210 000,00 €
Remplacement des chaudières fioul	2 500 000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 505 000,00 €	995 000,00 €
Extension des locaux du Festival du Court-Métrage- Etudes	20 000,00 €	- 20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rénovation thermique	3 932 200,00 €	2 220 000,00 €	6 115 200,00 €	0,00 €	532 200,00 €	2 420 000,00 €	425 000,00 €
Rénovation de l'église Notre Dame de la Prospérité – Etudes	2 800 000,00 €	0,00 €	2 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 800 000,00 €
Complexe sportif Philippe Marcombes	38 839 999,46 €	0,00 €	38 839 999,46 €	37 129 981,65 €	1 577 214,82 €	0,00 €	132 802,99 €
Construction du Gymnase Saint Jean	16 722 369,56 €	345 521,60 €	17 067 891,16 €	595 512,12 €	8 160 965,48 €	7 800 000,00 €	511 433,46 €
Végétalisation des cours d'école	4 070 000,00 €	0,00 €	4 070 000,00 €	535 026,16 €	1 404 784,47 €	810 000,00 €	1 320 189,37 €
Habitat – Ravalement	1 107 793,95 €	0,00 €	1 107 793,95 €	362 466,81 €	445 327,77 €	300 000,00 €	0,00 €
Fontaines	580 000,00 €	0,00 €	580 000,00 €	409 291,08 €	155 718,92 €	15 000,00 €	0,00 €
Aménagement Urbain Champratel	4 577 880,40 €	0,00 €	4 577 880,40 €	3 511 312,76 €	512 500,00 €	363 600,00 €	190 467,64 €
Aménagement Urbain Saint Jean	564 000,00 €	0,00 €	564 000,00 €	363 713,76 €	200 286,24 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

de valider :

- les suppressions d'AP du fait de la fin opérationnelle des programmes,
- les modifications de phasage du fait de l'actualisation des coûts et du calendrier opérationnel.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	45 Conseillers Présents	**+**	9 Représentés	**-**	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 51**	**+**	**Contre : 3**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Marion CANALES